

Covid-19 – mise en place d'un dispositif d'aide aux étudiants

Ils sont prêt de 500 jeunes entre 18 et 25 ans qui pourraient bénéficier du nouveau dispositif d'aide aux étudiants mis en place par la ville d'Arcachon. La ville a souhaite rompre l'isolement des jeunes et accompagner les étudiants touchés par la crise sanitaire.

Plusieurs aides sont proposées:

- une aide alimentaire d'urgence
- des rendez-vous avec la psychologue de ville
- l'extension du pass Visa Culture (ex: bon d'achat en librairie)
- des aides à la formation: BAFA, BNSSA et permis de conduire
- des stages, alternances et jobs d'été (ceux de la ville au MAAT, espaces verts, logistique... seront priorisés)
- la mise à disposition de locaux pour suivre les cours en distancier dans de bonnes conditions

Pour bénéficier de ces aides il faut avoir entre 18 et 25 ans, être étudiant (carte étudiante) et avoir un rattachement avec Arcachon. Les aides pourront être apportées sans condition de ressources.

Les demandes sont a adresser à la Mairie d'Arcachon: 05 57 72 71 94 – mmj4@ville-arcachon.fr